A NOS ABONNES DE LA CAMPAGNE.

Les nombreuses réclamations que nous recevons depuis quelque temps sur le prix de la publication trois fois par semaine de la feuille destinée à la campagne, nous ont décidé à introduire un changement dans cette partie de notre journal.

Nous nous proposons de publier désormais une seule et unique feuille par semaine, qui sera la reproduction fidèle du journal publié chaque jour pour la ville de la Nouvelle Orléans. Ce mode de publication nous permettra de fournir à nos abonnés de la campagne notre feuille, imprimée entièrement en français ou en anglais, à leur choix, au prix de $5 par année, payables d'avance.

Ceux de nos souscripteurs qui désireront renouveler leur abonnement, d'après ce nouveau plan, n'auront donc qu'à nous faire savoir dans quelle langue ils préfèrent recevoir le journal et il leur sera envoyé à partir de l'expiration de leur année courante, pour le prix de cinq piastres.

Nous continuerons, comme par le passé, d'envoyer notre journal de ville, publié chaque jour, à ceux qui ne nous feront pas connaître leur choix.

La publication de notre feuille de la semaine commencera le 1er. Novembre prochain.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

La découverte de l'art de l'imprimerie, au quinzième siècle, a plus fait pour l'amélioration de la condition mentale de l'homme que tout autre événement depuis l'introduction de l'ère chrétienne. Depuis cette période jusqu'à l'époque actuelle, la presse a exercé une influence et un contrôle puissans sur les destinées de l'homme. Ce que la presse opère sur l'esprit, la Salsepareille de Sand l'opère sur le corps; elle manifeste sa puissance régénératrice en chassant les maladies, en donnant la force et la vigueur à une constitution épuisée, en détruisant l'insalubrité et en établissant à sa place un cours régulier dans tout le système de la circulation. Par elle, les maladies provenant de l'impureté du sang, telles que les rhumatismes, les scrofules, l'érésypèle, les dartres, etc. etc. sont radicalement guéries. Les affections des membranes muqueuses, telles que les catarrhes chroniques passant des passages nasiques dans les membranes bronchiales du gosier, les rhumatismes, les fleurs blanches, le haut-mal, seront détruits par cette médecine inappréciable.

Pour plus amples détails, voir les divers avis dans ce journal et autres.

☞ Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisses en granit, 213, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue à la Nouvelle-Orléans, par A. Oliver et Co. 66, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 46, rue du Canal; par Dunlap, 146, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5. 30 sept

DEPARTS DES STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

	d'Angleterre.	d'Amérique.
Le Caledonia,	4 sept.	3 oct.
Le Great Western,	23 sept.	19 oct.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Kirby, Muir, Liverpool, Fosdick & Bro
Brick Guadaloupe, Matos, Gibraltar, J M Lapeyre

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes—avec le brick Nautilus.
Brick Nautilus, St. Sim, 45j de Bordeaux.
Goel. St. Rosa, Webb, de Pensacole.
Goel. Betsey, Dinsmore, de Pensacole.
Steamer West Wind, Philips, St. Louis.
" Alex Scott, Swon, Vicksburg.
" Maseppa, Auter, Vicksburg.
" Corsair, Morrison, Cincinnati.
" Belle of Arkansas, Stratten, Evansville.
" Creole, Hiern, Pascagoula.
" Norfolk, Rouse, Pascagoula.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" J. Dupré, Hoffman, Covington.

DERNIERES DATES

Boston	sept 16	Londres	aout 16
New-York	sept 16	Liverpool	aout 19
Philadelphie	sept 16	Paris	aout 16
Baltimore	sept 16	Havre	aout 17
Washington	sept 16	Bordeaux	aout 16
Charleston	sept 20	Vera-Cruz	aout 27
Havane	sept 19	Mexico	aout 19
Galveston	sept 2	Tampico	sept 2

☞ Le steamboat H. GHILANDER, capt. Alex. Brother, partira pour les ports ci-dessus aujourd'hui à 4 heures P. M.
J. B. SHAW & Co. Agents. 26 sep

☞ Le navire JAMES EDWARD, capitaine Webster, de New York, est en déchargement en face de l'hôtel des Monnaies. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
J. W. STANTON & Co,
26 sept Encoignure Magasins et Lafayette.

☞ Le navire paquebot FAIRFIELD, capitaine Cook de New-York, est en déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
25 sept FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

☞ Le navire paquebot NIAGARA, capitaine Allet, de New-York, commencera son déchargement demain matin. Les marchandises rangées au dessous du Marché aux Légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
25 sept FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

MM. D. Camus, Chas. Dubuque, P. M. Guerlinger & Co, F. Langlumé, J. S. Lindner, S. Musparson & Co, J. Ryan, consignataires par le navire Fairfield de New-York, sont invités à faire connaître leur résidence au soussigné en déchargement sur la Levée, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
25 sept FOSDICK & BROTH, 66, Camp

MM. Jonas & Bros, L. Millaudon, A. Menier, Mme. L. Delrment, J. Strauss, et Th. Guard, consignataires par le navire Niagara de New York, sont invités à faire connaître leur résidence ou commis de déchargement sur la Levée, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais.
25 sept FOSDICK & BROTH., 66, Camp

LES bureaux du CONSULAT MEXICAIN, ont été transportés rue Royale, No. 167, entre Toulouse et St. Pierre, la porte avant celle de MM. Cavelier.
25 sept—3m

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

Nelle Orléans, 23 Septembre 1843.

LES actionnaires sont prévenus par les présentes que l'élection annuelle de sept directeurs pour l'année prochaine aura lieu lundi 2 octobre prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la direction,
Le secrétaire
26 sept—7 D F. GUEX.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

NOle. Orléans, 26 sept. 1843.

UNE assemblée de la Direction tenue ce jour, un dividende de cinq pour cent sur le capital a été déclaré payable aux actionnaires ou leurs chargés de pouvoir, le 16 Octobre prochain, ou après.
Par ordre de la Direction,
26 sept—7 D. F. GUEX, secrétaire.

EN débarquement du brick Nautilus, de Bordeaux, amarré vis-à-vis la Place d'Armes: 300 barriques vin rouge de divers crus, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, bouteilles. En magasin: 100 cais-es vin blanc haut sauterne, 1834, grandes bouteilles, 100 de demi bouteilles, 60 de madère, 50 cais-es de vin de Dantzick, 25 barriques vin rouge Chateau Margaux, vieux, à vendre par
POUGET FILS, rue Royale No. 147
26 sept—3 entre Toulouse et St. Louis

ON a besoin immédiatement d'une dame pour enseigner la langue française dans une institution de demoiselles à la campagne.
Pour plus d'informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 26 sept—15

6 1/4 CENTS DE RECOMPENSE.

M. GARDENER ayant quitté l'Hôtel de la Bale Saint Louis, le propriétaire paiera la récompense ci-dessus à la personne qui le ramènera pour payer son compte.
Bale St. Louis, le 24 septembre 1843.
24 sept—1 M. KUINO.

CHAUX—1000 barils fraiche de Thomaston; 500 do ciment hydraulique; 300 do plâtre de Paris calciné, Crins à plâtrer, &c. en débarquement et à vendre au No. 35, rue du Camp, par
26 sept—6 E. SMITH & Co.

NORCROSS & FOSDICK, No 40, rue Gravier, ont à vendre en magasin, 300 sacs café prime vert de Rio, 100 sacs poivre noir lourd de Sumatra, sucre raffiné en pains, de Boston 200 caisses thé vert et noir, 500 barils et 1/2 do Nos. 2 et 3, 20 barriques saindoux, en barils, 50 pipes genièvre de Hollande, Schneidam, marque ananas, 8 barriques amidon de arrowroot des îles Sandwich, 20 barriques riz de Charleston, 400 barillets clous de fer de Boston, 200 caisses morue blanche nouvelle, 100,000 cigares imitation principe et canones. 26 sept

MARCHANDISES diverses en débarquement du navire El. Everett et du brick Tusker, de Boston, à vendre par Norcross & Fosdick, 40 Gravier—100 sacs café Java, vieux gouvernement, 100 caisses chocolat de Boston, No. 1, maquereaux Nos 1 et 2, 300 barils et caisses sucre en pains raffiné de Boston.

FOIN—64 balles en débarquement du navire James Edward, à vendre
26 sept J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

VIN rouge—80 [illegible] débarquement du navire Nautilus de Bordeaux, à vendre par
[illegible] DUFOUR, 11, rue Conti.

BEURRE de Goshen—[illegible] supérieur, en débarquement [illegible]
26 sept [illegible], 20, Douane.

FROMAGE [illegible] supérieur, en débarquement [illegible] Louisa, à vendre par
26 sept TUFTS & HOBBART, 20, Douane.

SAVON et Chandelles—40 caisses savon No. 1, marques Jackson, 75 do. chandelles de suif, à vendre en débarquement du navire Edward Everett, par
26 sept TUFTS & HOBBARD, 20, Douane.

SACS en pâtre—5000 de 5 boisseaux, 5000 de 2 1/2 boisseaux, à vendre en magasin par
26 sept TUFTS & HOBBART, 20, Douane.

CAFE de vert de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par
26 sep J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

SUCRE brun de la Havane à vendre par
26 sep J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

TABAC de Cuba, à vendre par
26 sept J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par
26 sept J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par
26 sept J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

BLANC de baleine—100 caisses de 4, 6, 8, 4, en débarquement du brick Tusker, à vendre par
26 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CAFE de Java—50 sacs vieux gouvernement, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 sept 75 Magasins

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, imperiales, trabucos, Cazadores et autres des meilleures marques, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO
26 sept 32, Vieille Levée

BEURRE de l'Ouest—50 barillets pour l'usage des familles, en débarquement, à vendre par
26 sep PRICE & FROST, 30 Poydras.

SALERATUS—5 barriques première qualité de Boston, à vendre par PRICE & FROST,
26 sept 30, Poydras.

FLEUR—1000 bis. du Missouri, à vendre à bas prix par
26 sep PRICE & FROST, 30, Poydras.

FARINE—300 barils superfine de St. Louis, en débarquement des steamers Annawan et Jo. Davies, à vendre par PRICE & FROST.

FARINE—35 1/2 barils extra pour famille en débarquement du steamer Annawan, à vendre par
26 sept PRICE & FROST, 30 Poydras.

BACON—30 boucauts plan-cotés, articles supérieur, à vendre par PRICE & FROST,
26 sep 30, Poydras.

GRAISSE—60 barillets prime lard, en magasin, à vendre par PRICE & FROST,
26 sep 30, Poydras

SCEAUX PEINTS—30 douzaines, à vendre à bas prix, en magasin par PRICE & FROST,
26 sep 30, Poydras

CITRONS—10 caisses en magasin, à vendre par
26 sept MANUEL BLASCO, 36, Commune.

CAFE de la Havane, à vendre par
26 sept MANUEL BLASCO, 36, Commune

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales, etc., et d'autres marques favorites, à vendre par
26 sept MANUEL BLASCO, 36 Commune

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
26 sept MANUEL BLASCO, 36, Commune

THE de toutes les descriptions, en débarquement du navire James Edward, à vendre par
26 sept GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

HUILE—[illegible] gallons, en débarquement et à vendre par
GEO. E. CLIFFORD,
26 sept 47, Poydras.

SAVON—[illegible] caisses Winchester No. 1, en débarquement du brick Tusker, à vendre par
26 sept GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

[illegible] à vendre par GEO. E. CLIFFORD,
26 sept 47, Poydras.

REÇU par les derniers arrivages et en magasin: [illegible] barils Huile de baleine [illegible]; 400 caisses Savon différentes marques; 100 caisses Blanc de baleine; 100 barils Genièvre [illegible]; 75 do. imitation Cognac; 40 do. Rhum de la Jamaïque Angleterre; [illegible] Nouvelle Orléans, [illegible] à vendre par
DARAN, QUETROUZE & Co.
26 sept 11 et 13, St. Louis.

EN débarquement du navire Fairfield de New-York: 50 barils rhum américain, 40 do. Rhum do. à vendre par
DARAN, QUETROUZE & Co.
26 sept 11 et 13, St. Louis.

PORC—500 barils mess, à vendre par
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
26 sept 44 Poydras

BACON—75 barriques plats côtés de Cincinnati, 8 do de cloes, 100 barils jambons extra, 20 do do enveloppés, 15 barriques jambons de Cincinnati, à vendre par
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
26 sep 44 Poydras

FOIN—166 balles de la rivière du Nord, en débarquement du navire Niagara, à vendre à bas prix sur la Levée, par S. & J. P. WHITNEY & Co.
26 sep 73 Camp.

FARINE fraiche—130 barils, marque des boulangers, dernièrement reçue, à vendre par
26 sep T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CAFE de Rio—200 sacs, en débarquement du brick Tusker, à vendre par GEO. E. CLIFFORD,
47, Poydras.

CHANDELLES—43 caisses, en débarquement du navire El. Everett, à vendre par GEO E. CLIFFORD,
26 sept 47, Poydras.

ECLAIREURS D'ORLEANS ! ATTENTION!!!

LA compagnie s'assemblera en comité général jeudi prochain 28 du courant, à 7 heures précises du soir, pour des affaires importantes.
J. D. LAMBERT,
26 sept—3 Capitaine.

GARDES D'ORLEANS,

Attention !
TIR A LA CIBLE.

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 1er. octobre, à 6 heures et demie précises du matin. Equipement complet, tenue d'été, rendez-vous à l'arsenal.
Par ordre du capitaine.
EMILE PERRILLIAT,
26 sept sergent-major

GRAINES FRAICHES DE JARDIN,

Garanties de la Récolte de 1843.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses habitués qu'il vient de recevoir par le navire Louisa, de N. York, un grand assortiment de graines fraiches de jardin, venant directement d'une des principales maisons du Nord, et se composant de graines de choux, carottes, navets, betteraves, laitues, oignons, pois, radis, épinards &c.
Wm. DINN, 11, Commune

EXTERNAT DE JEUNES PERSONNES.

DIRIGÉ PAR Mme. P. ARPIN,

No. 109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LES études, dans cette institution, se font en anglais et en français tout à la fois.
Objets de l'Enseignement—Lecture, Ecriture, Grammaire, Arithmétique, Géographie, Histoire, Mythologie.
Leçons d'Agrément—Musique, Dessin, Broderie, &c.
26 sept

UNE récompense honnête sera donnée à celui qui conduira au No. 25, rue Condé, ou à la geôle de Paroisse, la négresse THEMIRE, âgée de 25 ans, taille d'environ 5 pieds; elle a les dents de devant très écarté, gros nez, parlant beaucoup. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asyle à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. On l'a vue plusieurs fois dans les parages du vieux Bassin.
26 sept—3

TRAITES à 60 jours de vue sur Boston, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
26 sept 45, Vieille Levée.

INDIGO—14 caisses en débarquement du navire Fairfield, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.,
26 sept 45, Vieille Levée.

CLOUS de Girofle—5 barils, en débarquement du navire Louisa, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
26 sept 45, Vieille Levée.

CHAPEAUX pour hommes—5 caisses chapeaux soie noire, dernier genre; 1 caisse 12 douzaines chapeaux Flambards, en débarquement du navire Austerlitz, à vendre par J. ALBERT,
26 sept 22, St. Louis.

SAUCISSONS de Lyon et Fromage de Gruyère—3 barils Saucissons de Lyon, garantie véritables, 2 barriques Fromage de Gruyère, en débarquement du navire Austerlitz, à vendre par J. ALBERT,
26 sept 22, rue St. Louis

CUIR Français pour Bottiers—3 caisses Veaux cirés, tiges, avant pieds et moutons en couleur; 1 caisse cuir verni de Nys & Co, en débarquement du navire Austerlitz, et à vendre par J. ALBERT,
26 sept 22, St. Louis.

CUIRS pour semelle, en magasin et à vendre par
REYNAUD & FALLON,
26 sep 16 Bienville

PAPIER A LETTRES—10 caisses papier à lettre français, à vendre par REYNAUD & FALLON,
26 sept 16 Bienville

SEL—60 0 boisseaux des Iles Turques, en débarquement de la goelette Tarry Not, à vendre par
BAILEY & BAXTER,
26 sept 47, rue de la Commune.

FARINE de Maïs—120 barils fraiche, dernièrement reçue, à vendre par BAILEY & BAXTER,
26 sept 47, Commune.

INDIGO de Carracas—9 surons en débarquement du navire Fairfield, à vendre par
26 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

CLOUS de girofle—16 barils sujets au retour de droit, en débarquement du navire Fairfield et à vendre par
26 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

GINGEMBRE en racine, etc.—50 boîtes de poivre moulu, 50 sacs de gingembre en racine, 5 boîtes de poivre de Cayenne, en débarquement du navire Louisa et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 sep 75 Magasins.

BEURRE de Goshen—12 frequins, bien bon, en débarquement du navire Louisa et à vendre par
26 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SAVON—75 boîtes extra No. 1, etc. en débarquement du navire Fairfield et à vendre par
26 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

THE frais—10 demi-caisses poudre à canon, 20 caisses impérial, 20 do. de 10 livres, extra fin Souchong, 20 boîtes Young Hyson, 25 do. poudre à canon, 75 do. impérial en débarquement du navire Jacques Edwards, et à vendre par ROBERTS & HALL,
26 sep 75 Magasins

CIDRE—16 barils cidre doux de Newark, venant d'être reçu et à vendre par
26 sept FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

BEURRE—3 barillets Goshen supérieur, empaqueté dans le sel, venant de comté d'Orange, et à l'usage des familles, à vendre par
26 sep FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

HUILE de Tanneur—25 barils à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30 Commune

HUILE de graine de lin—120 gallons à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30, Commune

SULFATE de Quinine—200 onces à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30, Commune.

ESPRIT de Thérébentine—35 barils en débarquement du navire Rockall, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30, Commune.

VERNIS—10 barils copal et japan, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30, Commune.

BLANC de Plomb—50 barillets No. 1, extra de Lewis, en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
26 sept 30, Commune.

CHAPEAUX—36 caisses flasole et castor, en débarquement du navire Louisa, à vendre par
26 sept FROST & Co. 10, Magasins.

SOULIERS pour Dames, dernièrement reçus et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 26 sept

MUSCADES en barils et barillets, en débarquement du navire Niagara et à vendre par
26 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

QUININE—2 caisses chaque 100 onces de sulfate, en débarquement du navire Niagara, à vendre par
26 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

SELS d'Epsom en barils et demi barils, en débarquement du navire Niagara, et à vendre par
26 sept ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

CAFE—100 sacs café de St. Domingue en débarquement du navire Niagara de New York, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
26 sep 24 Vieille Levée

BEURRE DE GOSHEN—10 barillets supérieur en débarquement du navire James Edward, à vendre par
HARROD, DARLING & co.
26 sep 49 Commune

FROMAGE DE GOSHEN—20 caisses en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune

SAVON—150 caisses No 1. à vendre en débarquement par
HARROD, DARLING & co,
26 sep 49 Commune

PAPIER A ENVELOPPE—200 rames, dimensions assorties, en débarquement et à vendre par
E. ARROD, & DARLING & co,
26 sep 49 Commune

SUCRE en pains raffiné en barils et en caisses, à vendre par HARROD, DARLING & co,
26 sep 49 Commune

MARCHANDISES de Hamilton, Waltham, Hack, etc. à vendre par HARROD, DARLING & Co.
26 sept 49 Commune

500 BALLES étoupe de Russie, 200 caisses thé, 50 sacs café de la Havane, 20 do Java, 600 rouleaux cordage goudronnés de Manille, 20 pipes genièvre de Hollande sous la clef de la douane, 100 pièces toile d'emballage d'Allemagne, 30 balles toile de Russie, 20 barils huile de baleine épurée d'hiver, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
26 sep 24 Vieille Levée

COFFRE-FORT DE MAMMOTH.

LE public est invité à venir au magasin du soussigné pour y examiner un de ces Coffres forts Salamandre patenté et construit de Rich; ce coffre-fort est par sa dimension, son travail fini et parfait, et ses installations intérieures, le plus beau et le plus commode qui soit jamais sorti des manufactures des Etats Unis.

Il est parfaitement convenable pour les négocians, notaires, compagnies d'assurance, courtiers, marchands commissionnaires, &c.
26 sept ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

ARTICLES divers—Le soussigné a déjà reçu de France divers articles frais, qu'il offre à vendre à bas prix, savoir:

Saucissons de Lyon 1re. qualité, truffes du Périgord, anisette et liqueurs assorties, fruits à l'eau de vie, fruits dans leur propre jus, vins fins en caisses, vin de table pour famille, amandes en balles, pruneaux de Bordeaux, eau de vie vieille de Castillon, cerises à l'eau de vie de Paris, petits pois accomodés, sardines à l'huile et au beurre, Eau de Seltz des sources d'Allemagne. Et divers autres articles.
J. E. LOREILHE,
26 sept Encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix, pour du comptant, les articles ci-après, qu'ils ont reçus par les navires Hibah et Louisville de New York:

36 caisses indiennes en couleur; merrimack et autres
3 caisses chaussons de laine.
Cotons écrus 3/4, 7/8 et 4/4.
Bourres en coton.
Boutons de nacre, do. à capots.
Schalls de laine tartans.
Cravattes de soie noire.
Serge de soie noire.
Ouate noire
Aiguilles Victoria.
Fil en bobines, couleurs assorties,
Flanelle blanche très fine,
Do. de do gaze.
DUFOUR, DURAND & Cie
26 sept 36, Chartres.

VINS de France—Vin rouge, St. Julien, Château Lafitte, Graue Larose et vin de Bourgogne en bouteilles et en barriques, à vendre par
8 sep CH. DUFOUR, 11 Conti

AVIS AUX MESSIEURS.

BRODEQUINS et Nullifiers en peau vernie à $4 50; peau de veau à $3 50, garantie première qualité. On les fait par mesure à la fabrique rue Royale No. 166.
17 aout

ON DEMANDE DEUX OUVRIERS CORDONNIERS travaillant pour hommes. Il est nécessaire de bien connaitre l'ét. autrement on n'a nullement besoin de se présenter. S'adresser rue Royale 166. 17 aout

PIMENT—50 sacs en magasin et à vendre par
ROBERTS & HALL,
26 sep Magasins

VIN de Bordeaux, en magasin et à vendre par
26 sept WM. FREEN & Co. 32 Douane.

VIN de Champagne—Vin de Champagne supérieur de Louisiana, pleinement garanti [illegible] cachets, à vendre par J. ALBERT,
26 sept 22, rue St. Louis.

PAR LE REGISTER.

Succession de J. J. C. Paris.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI, vingt sept septembre 1843, à 4 heures du soir, rue Bourbon, No. [illegible], il sera vendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de J. J. C. Paris.

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en ménage de cuisine, un lot de rasoirs, une montre d'argent, 200 volumes ouvrages divers, &c.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 sept—3f en 10 Register des Testamens.

Succession de Baptiste Azerette.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI dix-neuf octobre 1843, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu et conformément d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Baptiste Azerette, les propriétés foncières ci-après désignées:

1o. Huit lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues des Français, Force, Union et Vertu, désignés par les Nos. un, deux, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de L.T. Caire, notaire public, le 31 janvier 1833. Lesdits lots Nos. un et deux mesurant, mesure française, trente pieds de face à la rue des Français, sur cent vingt pieds de profondeur, et les autres lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Union, sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No. vingt formant l'encoignure des rues Union et Force.

Conditions de la vente: comptant.

2o. Un lot et trois îlets de terre. Le lot étant situé à l'encoignure des rues des Français et Cassacive et désigné par le No quatre, mesurant soixante pieds de face à la rue des Français, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Cassacive. Ensemble, LES AMELIORATIONS qui sont dessus. Les trois îlets de terre étant situés dans la ville de McDonough, Nos. soixante-douze, soixante-quatorze et quatre-vingt-quatorze, conformément à un plan de ladite ville; l'ilet No. soixante-douze mesurant trois cents pieds sur chacune des rues suivantes, savoir: Madison, Socrate, Monroe et Lapeyrouse; l'ilet No. soixante-quatorze mesurant trois cents pieds sur chacune des rues suivantes, savoir: Madison, Bringier, Monroe et Lawrence; et l'ilet quatre-vingt-quatorze mesurant trois cents pieds sur chacune des rues suivantes, savoir: Bringier, Franklin, Monroe et Lawrence; ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et aussi soixante-onze Actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de $1,562 due depuis le premier août dernier, payable et renouvelable conformément à la charte de la dite Banque des Citoyens et les intérêts qui sont dus. La balance du prix de l'adjudication payable comptant.

3o. Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés comme suit, savoir: Un à l'encoignure des rues du Quartier et Chemin Public ou rue Front, mesurant vingt six pieds deux pouces et quatre lignes de face à cette dernière rue, sur soixante treize pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la première rue. Un autre lot attenant au précédent, mesurant vingt six pieds dix pouces et quatre lignes de face au Chemin Public, sur une profondeur de soixante treize pieds dix pouces quatre lignes. Un troisième lot dans le fond du lot premièrement décrit, mesurant vingt six pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de soixante treize pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue du Quartier. Un quatrième lot attenant au lot dernièrement décrit, mesurant vingt six pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de soixante treize pieds onze pouces et deux lignes.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet tiré par A. Ledoux, agent de Sosthène Allain, en faveur de la caisse d'Amortissement, de la Nouvelle Orléans, de la somme de $12,373 30/100 du 26 janvier 1837, avec les intérêts au taux de 6 1/2 pour cent par an, du 26 juillet dernier jusqu'à échéance, payables semi-annuellement et représentés par vingt huit coupons d'intérêts de $727 12 cents, chaque échéant les 26 janvier et 26 juillet de chaque année de 1844 à 1857. L'acquéreur assumera également le paiement de deux des dits coupons de $727 12 cents, chaque dus depuis les 26 janvier et 26 juillet derniers, la balance du prix de l'adjudication payable comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept—16, 19, 29, 9, 19. Register des Testamens.

Succession de Victoire Danos, veuve en premières noces de Diego Garcia et épouse décédée de Francisse Viala.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, seize Octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 8 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Victoire Danos, veuve en premières noces de Diego Garcia, et épouse décédée de Francisse Viala, les lots de terre ci-après décrits, savoir;

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues St. Antoine et Urquhart, mesurant au pied français, trente pieds de face à la rue St. Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Urquhart, ensemble les bâtisses et constructions.

Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue St. Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et constructions.

Ces deux lots de terre forment ensemble le terrain désigné par le No. 362, au plan du nouveau faubourg Marigny.

Condition—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix Percy, not. pub. 14 sept

Succession de Marie Garcia, épouse de Charles Beaulieu.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI, vingt et un octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 juillet 1843, et aussi en vertu d'un jugement rendu par ladite Cour le 6 mai et signé le 11 mai 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Garcia, épouse de Charles Beaulieu, et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre ladite Marie Garcia et Charles Beaulieu, tous deux décédés, et afin d'opérer un partage, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre situé en cette paroisse, sur le chemin du Bayou ou rue Washington, de forme irrégulière et ayant cent vingt pieds de face au chemin du Bayou, trois cents vingt pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Lambert, cent quatre vingts pieds de largeur dans le fond face à la rue Lepage, cent quatre-vingts pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Clark, à gauche, soixante pieds sur une ligne parallèle au chemin du Bayou, s'étendant vers la propriété de M. Lambert, d'où ledit lot a cent vingt pieds sur une ligne perpendiculaire au chemin du Bayou; ensemble les édifices et les améliorations qui se trouvent sur ledit lot.

Conditions de la vente:—Un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Cuvillier, notaire public. 19 sep

Succession de James Currell.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI 13 octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de James Currell, les propriétés foncières et actions ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus; ledit lot situé en cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue de la Douane, par quatre vingt deux pieds trois pouces de profondeur et borné du côté près de la rue Bourbon par la propriété de Mme. Martin Gordon Jar et du côté près de la rue Dauphine par la propriété d'Anthony Rasch.

Cinq vingt quatrièmes de cent-quatre-vingt-un acres de terre situés dans la paroisse Jefferson et désignés plus particulièrement comme un lot de terre désigné par le numéro deux sur un plan de cinq lots de terre de différentes dimensions, fait par C. F. Zimpel, député voyer, le 27 avril 1833 et maintenant déposé en l'étude de Félix Grima notaire en cette ville; lequel lot est borné comme suit: En haut par l'habitation Macarty, borné au dessus par la ligne inférieure de la propriété de D. T. Walden et au-dessous par la ligne supérieure du faubourg Lafayette et une partie de la ligne inférieure du faubourg des Religieuses, s'étendant vers trois lignes formant un angle jusqu'au fleuve Mississipi sur la rive gauche dudit fleuve.

Cinq cent vingt cinq actions dans le fonds capital de la Banque du Gaz de cette ville.

Dix actions dans le fonds capital de la Banque du Canal de cette ville.

Deux actions dans le fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Vingt-quatre actions dans le fonds capital de la Compagnie d'assurance des Marchands de cette ville.

Conditions de la vente:—La propriété foncière située en cette ville, un cinquième comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; la propriété située dans la paroisse Jefferson, un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés; les actions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. Grima, notaire public. 12 sept

Succession de Louis Lebreton d'Orgenoy.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI le quatre octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 août 1843 et du 30 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Lebreton d'Orgenoy, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, près cette ville, désignés par les Nos. un, deux et trois, sur un plan particulier dressé par J. A. Pueyo, en date du 7 avril 1841, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel; lesdits lots de terre mesurant au pied—savoir: le No. un, trente pieds six pouces de face à la rue Craps, sur soixante-sept pieds neuf pouces huit lignes de profondeur; les Nos. deux et trois, chacun trente pieds de face à la rue des Poètes, sur soixante-treize pieds dix pouces six lignes de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

La moitié indivise d'un terrain situé dans l'ilet No. treize du faubourg Annunciation, ledit terrain désigné sous le No. quatre, ayant soixante pieds de face à la rue de la Vieille Levée, sur cent vingt pieds de profondeur, ainsi que ledit terrain est représenté au plan figuratif déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire, par acte à son rapport en date du 23 mai 1814.

La moitié indivise d'un morceau de terre situé derrière cette ville, derrière la propriété de Mme veuve Dussuau Delacroix, aux dit la chemin du Bayou St. Jean, ayant deux arpents de face, depuis la propriété susdite jusqu'aux possessions anciennement aux Jésuites, et dépendant autrefois de la succession de Bertrand Gravier, ayant en totalité soixante-dix-sept arpens de superficie.

Un lot de terre au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, désigné par le No soixante-dix de l'ilet No. sept, sur un plan fait par le voyer-général de l'Etat, le 7 février 1831, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, not. pub. de la Nouvelle-Orléans, le 27 mars de ladite année; ledit lot mesure trente pieds à Hercules Quay, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, borné d'un côté par le lot No. soixante-et-onze, et de l'autre côté par le lot No. soixante-neuf, et dans le fond par une partie des lots Nos. soixante-quatorze et soixante-quinze.

Le lot No. soixante-et-onze, dans le même îlet, sur le même plan, contigu au lot No. soixante-dix, faisant face à Hercules Quay et ayant les mêmes dimensions que ledit lot No. soixante-dix, borné d'un côté par le lot No. soixante-dix, de l'autre par le lot No. soixante-douze, et dans le fond par le lot No. soixante-quatorze.

Le lot numéro six de l'ilet No. 1 dudit faubourg, mesurant trente pieds de face à la rue Ste. Marie, sur cent huit pieds quatre pouces sept lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. trois et cent sept pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. sept.

Le lot numéro sept de l'ilet numéro un du même faubourg, mesurant trente pieds de face à la rue Ste. Marie, sur cent sept pieds neuf pouces six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. six, et cent sept pieds, deux pouces cinq lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos. quinze, quatorze et une partie du lot No. deux et ayant trente pieds de large dans le fond, où il est borné par ledit lot No. huit.

Le lot numéro huit de l'ilet No. un, de même faubourg, mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur cent sept pieds, deux pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. sept, dix et onze et une partie du lot No. douze, et trente pieds de large dans le fond où il est borné par le lot No. sept.

Le lot No. vingt-trois, de l'ilet No. deux, du même faubourg, mesure trente pieds de face à la rue Ste. Marie, sur cent sept pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. vingt et un, et cent vingt quatre, vingt cinq ou vingt six pieds de largeur dans le fond, où il est borné par le lot No. vingt deux.

Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, désigné par le numéro huit de l'ilet No. trois, sur un plan dudit faubourg fait par B. Buisson, voyer de la paroisse, le 5 mars 1834 et déposé en l'étude de O. R. Stringer, notaire en cette ville, ledit lot mesurant quarante pieds de face à la rue Troisième, sur cent vingt pieds de profondeur.

François, jeune mulâtre, âgé de 8 ans,
Marguerite, âgée de deux ans et demi,
Alphonse, âgé de 18 mois.

Vingt actions dans le fonds capital de la Banque des Améliorations à cent piastres chaque.

Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. P. Labarre, notaire public.
5 septembre—2 en 10j

PAR LE REGISTER.

Succession de Joseph Gori.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, deux octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Gori, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Daphné, négresse âgée d'environ 25 ans, et ses deux enfans, Henry jeune nègre âgé d'environ 7 ans, et Mary, mulâtresse âgée d'environ 4 ans.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. Laroque Turgeau, notaire public. 1 sept

Succession de Charles Beaulieu.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI, vingt sept septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Beaulieu, l'esclave ci-après nommée, savoir:

MERCEITE alias NORMANTE, griffonne, âgée d'environ trente ans, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Louis Amédée Ducatel not. pub. 26 sept—3 en 30j

Succession de James Hanse.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI le dix-neuf octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de James Hanse,

L'esclave SAM, mulâtre âgé d'environ 49 ans, Tonnelier.
Conditions:—Comptant.

Et le même jour, en vertu du même ordre, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orange, il sera vendu pour le compte de ladite succession,—Un lot de meubles ménagés &c. &c.
Conditions:—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant G. R. Stringer, notaire public. 13 sept

Succession de Victor Amédée Michot.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MARDI, vingt-quatre octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 avril 1843 et signé le 22 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Victor Amédée Michot, et à la folle enchère de Mme veuve V. A. Michot,

L'esclave CAROLINE, mulâtresse âgée d'environ vingt trois ans, domestique de maison et son enfant âgé de trois ans.
Conditions,—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept—3 en 30j Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant C.V. Foulon, not. public.

Succession de Louis Moreau.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI trente septembre 1843, à 4 heures P. M. rue Royale, No. 275, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Moreau.

Les effets mobiliers appartenant à ladite succession et consistant en meubles meublans, argenterie, une montre en or, &c.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept Register des Testamens.

Succession d'Antoine Aymar.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI, vingt-sept octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Antoine Aymar, les esclaves ci-après nommés savoir:

Caroline mulâtresse, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et cuisinière, et sa fille nommée Corinne, mulâtresse d'environ huit ans.

Mary, négresse, âgée d'environ 31 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Betsey, griffonne âgée d'environ 37 ans.

Conditions de la vente: Une moitié comptant, la balance à quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur lesdites esclaves, et en cas de non paiement à échéance lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas not pub

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eugène Dechamps a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Joseph Gardet Damodieu, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
26 sept W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Auguste Ferie a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu J. Michel, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
26 sep—3 en 10 Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Patrick McManus—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Daniel Faily et Patrick Walsh exécuteurs testamentaires de Patrick McManus ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept—3 en 10 Register des Testamens

Succession de Jean Escoffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Michel Gontier, curateur de la succession de Jean Escoffier, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept—3en10j Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Octave de Armas a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de feu F. D. Bach: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Guillot a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de feu F. D. Bach: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Adolphe Charbonnet a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Lawler, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
20 sept—3 en 10j Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Ward a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu James Lawler, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
20 sept—3en 10j Register des Testamens.

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,

13, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

AYANT dernièrement reçu des manufactures et des importeurs du Nord, un grand assortiment nouveau de MARCHANDISES SECHES du pays, ils appellent l'attention des MARCHANDS et des PLANTEURS sur les articles ci-après qu'ils offrent à vendre à TRES BAS PRIX POUR DU COMPTANT.

Co ons pour nègres de Lowell croisés, 4/4, 7/8, cotons pour nègres Patapsco, Virginie, cotons pour nègres Athens, Georgia, cotons pour nègres, Caroline, Linseys double chaîne pour nègres, blanc et de couleurs, Linseys pour nègres, du Kentucky, Plaids de Washington pour nègres, Linseys unis et de couleurs pour domestiques, Kerseys de Washington pour nègres, Kerseys de Glasgow pour nègres, Jeans bleus du Kentucky, Couvertures pour nègres, françaises, anglaises et américaines, Drills de coton blancs, Cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4, Coutils à matelas en coton, 3/4, 7/8, 4/4 et 6/4, Satinets, Guinghams, Velours de coton, Flanelles blanches, vertes et jaunes, Toile d'Irlande, Toile à draps en fil, 5/4, 6/4, 8/4 et 10/4, Toile à chemises rayées, 7/8 et 4/4, Toile pour tablier, à coffres pour meubles, Etoffes à carreaux en fil, Mouchoirs en fil, Toiles écrues, Ouate rouge, Boutons pour habits, Caneyas pour doublures d'habits, Boutons pour gilets, Bougran pour gilets, Linons, Diaprés damassés, Diaprés de Russie, Flanelles de Canton, Jaconats de batiste, Batiste unie, Linge de table, Brins écrus, Jaconats de mousseline, Flanelles imprimées, Bombazins, Bombazets, Toiles écrues de Hollande, Piqué de Marseilles, Batistes, Platilles, Ginghams, Chambrays, Burlaps, Bretagnes, Draps gris, grande largeur, Osnaburg, Cassinets, Batistes de couleurs, Batistes noires, Drills bleus, Mérinos noirs, Mouchoirs de Madras, Mouchoirs Bishop, Papier à enveloppe, Mousselines Suisses, Linons Bishop, Batistes de fil, Mouchoirs de soie de Pongée, Foulards de coton, Mouchoirs en soie, Coton en bobines, Coton de couleur en bobines, Mouchoirs de coton pavillon, Cravates de soie noire Barcelones, Mouchoirs à tête, Mouchoirs de Madras, Boutons de soie noire, Bas de coton blancs, Chaussettes de coton de couleur, Boutons d'os, Fil rond, Chemises de mérinos, Chemises de Guernesey, Caleçons de coton, Bretelles brodées, Ficelle à envelopper, Gants de soie blancs, Bas de coton bleus, Bas pour enfans, Gants de soie pour hommes, Gants de peau de daim, Chaussettes de coton pour hommes, Gants de soie noirs, Bottes à la Grecque, Galons de coton, Agraffes et portes, Bretelles en gomme élastique, Aiguilles, Satin noir, Soie noire, Fil à coudre, Cordonnets en soie, Fil à coudre patenté, Soie de couleur, Boutons en soie, Fil à coudre patenté, Soie à coudre, Cordonnets en soie, Damassés en fil 8/4, 7/4, et 10/4, Essuie-mains bordées de couleurs, Drap américain, grande largeur, Epingles américaines, Boutons en soie pour nègres, Flanelle rouge croisée, Mouchoirs à la mode, Toile à voile, Ouate blanche et noire, Linge de table écru en fil, Epingles de Londres, Draps bruns grande largeur, Toile à draps Yankee, Couvertures Mackinaw, Couvertures pour selles, Courtepointes, Indiennes de Londres, Dentelles de fil, Dentelles bobinées, Bobinet 4/4, Cravates de soie d'Italie, Rubans blancs et de couleur, Rubans de satin blanc, Ombrelles, Parapluies de soie noire, Parapluies en coton pour nègres, Parapluies de soie noire, Parasols, Casquettes pour nègres, Bas de laine noire, Gants de Berlin, Millinet blanc, Bas de laine, Gants de soie noire, Cravates de soie, Epingles, Cravattes de soie, Rubans de jaconat, ainsi qu'un assortiment complet d'indiennes anglaises et américaines, et de marchandises écrues du pays.

N. B. Les soussignés informent également leurs amis et leurs habitués qu'ils ont l'intention de TRANSPORTER leur magasin dans le courant du mois de Novembre prochain, au nouveau magasin construit à l'ENCOIGNURE DES RUES MAGASINS ET COMMUNE, où ils seront plus à même de satisfaire leurs habitués.
22 sept NORTH & BROTHERS.

CHAUDIERES A SUCRE PATENTEES—Le soussigné agent de MM. Isaac P. Morris & Co. de Philadelphie, a constamment en mains, un assortiment de ces Chaudières qu'il recommande en toute confiance aux habitants, comme se pouvant faire que par l'habileté des meilleurs ouvriers, ayant été faites sous la direction de Mr. J. A. Morgan, un des meilleurs ingénieurs, sous la direction de ces ouvriers, soumis à l'épreuve, cet acier qu'il est résulté. Le soussigné exécutera tous les ordres qui lui seront donnés pour chaudières, grilles, fourneaux et autres articles de ce genre.

Il recevra par le navire United States, une quantité de ces Chaudières, qui peuvent être vendues à présent et livrées à leur arrivée. JAS. D. DENEGRE,
22 sept 16, Douane.

VICTOR BESERT, 149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, vient de recevoir par les derniers arrivages un nouvel assortiment de papier peint qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Papier fin et glacé à 30 cents le rouleau,			
do. demi-fin,	40	do.	do.
do. ordinaire,	20 et 25	do.	do.

Bordures velontées à 50 et 50 le rouleau.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Emil Barret, sont priées de les faire connaître au soussigné dans le plus bref délai.
AMEDEE DUCATEL,
26 sep—4 Administrateur.

COUVERTES Françaises 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT,
26 juil 22, St. Louis

COUVERTURES FRANÇAISES—3 points, à vendre en magasin, par J. MARMO, 26 St. Louis

HUILE de Baleine—60 barils, [illegible] en débarquement du navire Orléans [illegible]
O H MIESEGAES,
24, Vieille Levée

CIGARES de la Havane, en magasin, à vendre par
J M CABALLERO,
26 sept 32, Vieille-Levée.

CIGARES Principe en magasin, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

BŒUF prime, b. hoef 1/2 b. aux inspections de J. Bessant, McKerver et W. A. Ferris à vendre par
A: DURAND, 7, Conti

MACHINES à nétoyer le coton, de Jaler—30 paires à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
45, Vieille Levée

MANTILLES espagnoles, d'excellente qualité, à vendre par R. D. BLOSSMAN.
16 sept

MANTAS et impériales, pittandes à chaquetantant, dont les échantillons peuvent être vus au magasin, à vendre par R D BLOSSMAN.
16 sept

DOUBLONS espagnols—800, à vendre par
16 sept R D BLOSSMAN.

CHAMPAGNE de qualité supérieure, à vendre par
16 sept R D BLOSSMAN.

COTON à coudre, en pelotes et en bobines, et 21 à coudre en bobines, ayant droit en débenture, à vendre par
16 sept R D BLOSSMAN.

GRAISSE—7 barils, 4 1/2 do. et 13 barillets, à vendre par
1 sept HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
44 Poydras

CAFE de la Havane—75 sacs en débarquement de la goelette Hero, et 35 do en magasin, à vendre par
11 sept MANUEL BLASCO, 36, Commune

VIN de Bordeaux.—En débarquement du navire Osceola, venant de Bordeaux, 50 barriques vin de Pauillac Médoc, à vendre sur la Levée ou en magasin, par
J. E. LOREILHE,
9 sep Encoignure Royale et Douane

CERISES à l'eau-de-vie—50 caisses en bouteilles blanches, récemment reçues et à vendre par
J. E. LOREILHE,
9 sep Encoignure Royale et Douane

VIN de Marseille, en barriques, de qualité supérieure, à vendre par J. E. LOREILHE,
9 sep Encoignure Royale et Douane

ABSYNTHE, Kirsch, Capres &c. à vendre chez
J. E. LOREILHE,
9 sep Encoignure Royale et Douane

BEURRE—5 fréquins et 4 1/2 do. prime de Goshen, soldé exprès pour famille, dernièrement reçues et à vendre par FOSDICK & BROTH,
7 sep 60, Camp

CIDRE—50 barils Newark, très supérieur, garanti doux et en bon ordre, à vendre par
7 sept FOSDICK & BRO, 60, Camp

UN jeu complet de Vitrières, convenable pour un magasin de détail, en un magasin d'habillemens, à vendre par FOSDICK & BRO,
7 sept 60, Camp.

CAFE de Rio, en magasin, à vendre par
7 sept SCHMIDT & Co, 60, Bienville.

COUVERTURES françaises—3 points, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co,
9 sept 60, rue Bienville.

HUILE de Baleine, de Lin, et de Tanneur, en magasin et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins

PIERRES de toutes dimensions, pour trottoirs et gouttières, taillées en grossières, posées en la troisième municipalité, à vendre par
7 sep ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SALERATUS—25 barriques, pur dernièrement reçues, à vendre par
5 sep NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

POIVRE—100 sacs frais de Sumatra, dernièrement reçus, à vendre par
5 sep NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CAFE—300 sacs prime vert de Rio à vendre en magasin, par NORCROSS & FOSDICK,
5 sep 40 Gravier.

THE—300 caisses impérial, poudre à canon, Young Hyson et Poucheng, à vendre en magasin par
NORCROSS & FOSDICK,
5 sep 40, Gravier.

EAU de Vie de Pêche—10 barils supérieur, à vendre en magasin par
5 sep NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

GENIEVRE de Hollande—20 pipes, marque Ananas, Schiedam, à vendre en magasin par
5 sep NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

CLOUS—500 barriques assorties, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,
5 sep 40 Gravier.

BLANC de Baleine—50 caisses, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 sep 40 Gravier.

SACS de Patre—20,000, de deux boisseaux et demi, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,
5 sep 40, rue Gravier.

VIN de Teneriffe—6 1/4 barriques, dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDIK,
5 sep 40 Gravier

HUILE de baleine—1200 gallons huile blanchie en magasin et à vendre par
5 sept GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

HUILE de baleine—1600 gallons raffinée, en magasin et à vendre par
5 sept GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CLOUS—marque Warehouse Iron & Co. en magasin et à vendre par
5 sept GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

CORDAGES de Manille et goudronné, en magasin et à vendre par
5 sept GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras

BŒUF—125 barils prime, à l'inspection et à vendre par
6 sept A. DURAND, 7, rue Conti.

HUILE—100 paniers huile d'olive en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
6 sept 45, Vieille Levée.

UN envoi de saucissons de Lyon, première qualité arrivé par la barque Shannon du Havre et vendre à bas prix par FORCADE & Co.
7 sept 20, rue de Chartres

CHAPEAUX CASIMIRS NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
7 sout FROST & Co. 10 Magasins.

GRAINES pour oiseaux, à vendre par
2 sep J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

MAQUEREAUX nouveaux—Nos. 1, 2 et 3, en barils 1/2 et 1/4 barils en débarquement et en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
4 sept 40, Gravier.

MARCHANDISES DIVERSES—30 barils maquereaux No. 3, 10 barils do No. 2, 11 barriques huile blanchie de baleine, 30 caisses savon No. 1, 76 livres chacune; 40 do chandelles de suif 76 livres do; 75 caisses de chandelles de spermaceti, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par J. W. STANTON & Co.,
4 sept en coignure Magasins et Lafayette.

AVIS AUX TAILLEURS—Casimir noir, satin de laine, casimir fantaisie, de sp de soie, serge noire, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
4 sept 36, rue de Chartres

MARCHANDISES diverses, mérinos, pièces, rubans, dingotes, habits et, pantalons à comptant pour léger, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres

CHAPEAUX de soie français—Huit caisses chapeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
4 sept 36, rue de Chartres

PARAPLUIES—90 para pluies à 2 4, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
4 sept 36, rue de Chartres

GRAISSE—2000 fréquins et 180 barils graisse en feuilles en magasin et à vendre par
1 sept HEW ITT, HERAN & Co. 65 Camp

PORC—400 barils mess, à l'inspection de Bozant, à vendre par
HEW ITT, HERAN & Co. 65 Camp

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces et 500 rouleaux à vendre par
1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

MAIS—430 sacs en débarquement et à vendre par
1 sept HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp

CHAUSSURE—500 caisses bottes, souliers et brodequins de différentes descriptions, à vendre en magasin par
sep FROST & co. 10 Magasins

HABILLEMENS—Chemises rayées et pantalons de coton, à vendre par
sep FROST & co. 10 Magasins

CHAPEAUX—300 caisses formant un bel assortiment, à vendre par
29 aout FROST & Co. 10 Magasins

CUIR de Buffalo—Un petit lot en débarquement et à vendre par
29 aout MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

MELASSES—46 barils à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
29 aout 45 Vieille Levée

CHARBON de Bois—En lots convenables aux acheteurs, à vendre par B. & A SOULIE,
29 aout 55, rue Bienville, au premier.

A VENDRE par le soussigné: Peaux de veau vernies (patent leather), de Nys & Co.
31 aout G. M. LUCAS, 30, Bienville

THE—80 boîtes pu adre à canon 6 livres chaque en débarquement du navire John Minturn et à vendre par
ROBERTS & HALL,
31 aout 75 Magasins

AMANDES—20 balles S. B. Amandes, en magasin et à vendre par
28 aout PETERS & MILLARD.

COUPEROSE—30 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
4 aout 30 Commune

HUILE raffinée de Baleine—47 barils, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par
19 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

HUILE de Baleine—600 gallons huile épurée d'hiver en débarquement du navire Monsoon, à vendre par
19 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

HABILLEMENS pour nègres—6 caisses à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.
17 aout 76 Magasins

BRODEQUINS pour nègres—30 caisses différentes descriptions, à vendre par
17 aout ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins

CHAPEAUX de feutre—20 caisses différentes descriptions, à vendre par
17 aout ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins

ESPRIT de thérébentine—10 barils à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
17 aout 30, Commune.

SAVON—100 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Palmyra, à vendre par
16 aout TUFTS & HOBART, 20 Douane

MOULINS à coton de l'Aigle—Améliorés, constamment en vente par TUFTS & HOBART,
16 aout 20, Douane

CHANDELLES de Suif—Moulé, très dur, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par
16 aout GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras.

LE soussigné, seul agent de Monsieur Eugène Larrieu propriétaire du Chateau Haut Brion, pour la vente du Grand Vin 1er. cru Chateau Haut Brion prévient les amateurs de cet excellent vin qu'il en a réduit les prix au dessous de prix coûtant. J. E. LOREILHE,
9 aout Encoignure Royale et Douane

CHAPEAUX—10 caisses chapeaux casimir noir, nouvelle mode, reçues par le navire Ste. Mary, à vendre par
9 aout FROST & Co. 10 Magasins

JAMBON—150 barriques cuisses, épaules et plats-côtes, en magasin et à vendre par
7 aout JOHN B. SHAW & Co. 24 Poydras

CORDES, ficelle et cordes d'emballage—100 pièces toile, 350 rouleaux cordes, 50 balles ficelle, en magasin et à vendre par
7 aout JOHN B. SHAW & Co. 24 Poydras

WHISKEY de Monongahela—10 barils vieux whiskey de premier choix, à vendre par
7 aout JOHN SHAW & Co. 24 Poydras

BRODEQUINS—30 caisses New-Jersey Russett, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
7 aout FROST & co. 10 Magasins

ARTICLES DIVERS—40 sacs vieux Café du gouvernement de Java,
10 balles Café vieux Moka,
100 boîtes Thé noir et vert, 1re. qualité,
16 " Fromages d'ananas.
10 barils Tabac coupé de Made. Millery, à vendre par
2 aout PETERS & MILLARD

CHAUX fraiche de Thomaston—300 barils chaux de pierres, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD
17 aout 47, Commune,

GUAYAVA, fruits secs et différentes sortes de sirops de toutes qualités, tels qu'Ananas, Limon, &c. reçus par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés, par
Y. QUADRAS,
26 ju encoignure St. Pierre et Chartres.

A VENDRE par le soussigné à prix réduits: 10 barriques vin St. Julien et Montferrand, 10 de vin vieux, Haut Talence, 15 barriques vieux vin blanc Sauterne et Barsac, 20 barriques vin de Marseille de Grousset, 15 tierçons vin de Porto, une partie, 5 do excellent vin de Madère, 2 do vieux vin Sherry 1820, 10 barils vinaigre de vin blanc, 10 paniers vin de Champagne marques Napoléon, Lanoncure, etc. etc., 1,000 paniers de vin de Bordeaux des meilleures marques, en lots divers, assortiment de vins de Bordeaux, 50 caisses absinthe de première qualité, 50 paniers d'huile à salade, vin, 500 do de [illegible], 8 do de Porto et de Bordeaux, 1,000 paniers vins de Sauternes, 200 piles, 30,000 bouchons, 2 caisses de Bordeaux en jarres et en boîtes.
J. E. LOREILHE,
12 aout Encoignure Royale et Douane

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour en ladite vente fut enregistrée le 28 jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 19e. jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette cour, le 6 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Daniel Warburg, No. 14,850 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de sept mille sept cents piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Trois terrains situés au faubourg Washington, au desous de cette ville, faisant face au chemin public ou rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, désignés par les numéros un, trois et cinq sur un plan dressé le 17 février 1834 par MM. L. J. Pilié et J. Comnay, députés voyers, et annexé à un acte daté le 1er. mars 1836, déposé en l'office de F. de Armas.

Le terrain numéro un, situé à l'angle des rues de la Levée et St. Ferdinand, mesure (mesure américaine) vingt quatre pieds cinq pouces et trois huitièmes de face à la dite rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur et face à la dite rue St Ferdinand.

Le terrain numéro trois, mesure vingt trois pieds cinq pouces et deux huitièmes face à la rue de la Levée sur cent pieds de profondeur.

Le terrain numéro cinq mesure vingt trois pieds cinq pouces deux huitièmes de face à la rue de la Levée sur cent pieds de profondeur; ensemble les magasins en briques à deux étages, avec la façade en rez de chaussée en granit, construits sur lesdits terrains, ainsi que l'usage d'un passage de dix neuf pieds huit pouces sept huitièmes de large, courant derrière les dits terrains et l'usage commun des dix sept terrains désignés par le dit plan.

Aussi: Trois cent trente actions du fonds capital de ladite banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.—Nouvelle-Orléans, le 25 août 1843.
[L. S.] J. OLLIE,
11 septembre—3 en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier, pour le compte et au nom de la banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour en ladite vente fut enregistrée le vingt-quatrième jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834: Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le seizième jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette Cour, le 6 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker, No. 13921 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier, pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de vingt-quatre mille piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire:

Une certaine portion de terre mesurant deux cent vingt-six pieds dix pouces face à la rue du Commerce ou la rue Lafayette, entre les rues Julie et St. Joseph, et cent dix pieds un pouce de profondeur. Ladite portion de terre est divisée en neuf terrains numérotés dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit, conformément au plan déposé en l'office de Félix de Armas, notaire public, et annexé à un acte daté le 3 de mars 1829, et mesurant chacun vingt-cinq pieds deux pouces et demi de face sur cent dix pieds un pouce de profondeur; avec les améliorations, droits et privilèges sur lesdits terrains.

Aussi: sept cent treize Actions du fonds capital de ladite banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.
[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 24 août 1843
J. OLLIE,
11 sept—3 en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane,—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut:

Attendu que L. Lessassier, pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour en ladite vente fut enregistrée le vingt-sixième jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le dix-septième jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette Cour, le 6 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la banque des Citoyens de la Louisiane vs. Ed. E. Parker, No. 13918 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier, pour le compte et au nom de la banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de trente-trois mille quatre cents piastres payables comptant.

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire.

Une portion de terre située dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, du Commerce (ci devant Lafayette) et Julie, et ayant, mesure anglaise, deux cent quatorze pieds face à la rue Julie, cent trente un pieds face à la rue du Commerce, cent vingt pieds face à la rue Tchoupitoulas et deux cent vingt pieds le long des terrains d'Adelaïde Castré Parker et de Hyacinthe Gourjon; ensemble les constructions en briques et améliorations qui existent sur ladite portion de terre. Laquelle portion de terre est composée de quatre terrains désignés par les numéros quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 3 de mars 1818, et annexé à un acte de partage entre les héritiers Gravier et autres, pardevant H. Lavergne, alors notaire public, passé le 17 mars 1823. Les dits terrains étant dix et une partie des terrains dudit plan subdivisés en trois terrains numérotés quatre, cinq et six sur un autre plan dressé par le même voyer, le 1er avril 1823; 3o. d'un terrain désigné par le numéro six sur un plan dressé le 27 février 1823, par ledit Joseph Pilié, et annexé à un acte de partage entre les héritiers Gravier et autres, pardevant H. Lavergne notaire, le 14 mars 1823; et 3o. de deux terrains désignés par les lettres C et D sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 13 décembre 1824, et annexé à un acte de vente des héritiers de B. Gravier à F. Maloché, passé par ledit H. Lavergne, notaire, daté le 14 janvier 1825.

Ensemble huit cent soixante-cinq Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.
[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 25 août 1843.
J. OLLIE,
11 sept—3 en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour en ladite vente fut enregistrée le 24ème jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 14e. jour de mars de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette cour le 26 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. François Daubert, No. 13231 du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane s'est rendu acquéreur des propriétés ci-après décrites, savoir: Le terrain numéro un de l'ilet numéro huit ci-après premièrement décrit pour la somme de huit cents piastres, $800

Le terrain numéro huit dudit ilet numéro huit ci-après premièrement décrit pour le prix de cent vingt cinq piastres, 125

Le terrain numéro neuf dudit ilet numéro huit ci-après premièrement décrit, pour la somme de cent piastres, 100

Les terrains Nos un, deux, trois, quatre et et cinq de l'ilet numéro cent dix ci-après secondement décrit à vingt piastres par terrain faisant la somme de cent piastres, 100

Le terrain numéro un dudit ilet numéro deux pour la somme de cent trente-cinq piastres, 135

Le terrain numéro quatorze de l'ilet numéro deux et les terrains numéros dix et onze de l'ilet numéro trois à vingt cinq piastres par terrain faisant la somme de trois cents piastres, 300

$1,560

Quinze cent soixante piastres payables comptant.

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire:

1o Trois terrains situés au faubourg Washington, district Clouet, désignés par les numéros un, huit et neuf de l'ilet numéro huit sur le plan fait par L. J. Pilié, député voyer, le 17 mai 1833, déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire, lesdits trois terrains ayant, mesure anglaise, savoir:

Le terrain No. un, trente deux pieds, huit pouces de face à la rue Piété sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue d'Amour et formant l'encoignure.

Les terrains numéros huit et neuf mesurant chacun, trente trois pieds quatre pouces de face à la Promenade des Bons Enfans sur cent vingt pieds de profondeur; ledit terrain numéro neuf formant l'encoignure de la rue Piété et contigu au terrain numéro huit, ensemble les améliorations et dépendances &c.

2o. Cinq terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq de l'ilet numéro cent dix, conformément à un plan déposé en l'office de L. T. Caire, notaire public; cesdits terrains sont formés des terrains numéros trois et quatre dudit plan fait le 1er. juin 1830, déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire le 16 du même mois; cesdits terrains mesure française, savoir:

Les terrains numéros un, deux, trois et quatre, chacun trente pieds de face à la rue des Français sur quatre vingt dix pieds de profondeur;

Le terrain numéro cinq fait face à la rue de la Loi, dont il forme l'encoignure et le terrain numéro cinq mesure trente pieds de face à la rue de la Loi, sur cent vingt pieds de profondeur.

3o. Et quatre terrains au faubourg Washington, district Clouet, désignés par les numéros un et quatorze de l'ilet numéro deux et par les numéros dix et onze de l'ilet numéro trois conformément au plan fait par Mr. L. Jh. Pilié député voyer, le 17 mai 1833, lesdits terrains ayant, mesure anglaise savoir: le terrain numéro un de l'ilet numéro deux trente deux pieds huit pouces face à la rue Piété et Grands Hommes, vingt et un pieds de face à la rue Piété et huit lignes, face à la première rue sur cent vingt pieds de profondeur; Le terrain numéro quatorze contigu au numéro un, et ayant trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Piété sur cent vingt pieds de profondeur, le terrain numéro dix et onze de l'ilet numéro trois mesurant chacun trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Piété entre les rues Craps et de la Loi, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites et toutes autres dépendances.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.
[L. S] Nouvelle Orléans, le 26 août 1843.
11 sept—3en30j J. OLLIE—Dep greffier

RECU par l'Austerlitz du Havre, et à vendre à bas prix pour du comptant;
Couvertes moletan 12 points,
De. do pour enfants,
Indiennes rouges unies, croisées, et satinées pour meubles,
Do. bleu do do do do,
Do chinois do do do,
Damassés pour meubles, couleurs variées,
Galons fil Nos. 2, 3, 4 1/2 et 4,
Mérinos noir et en couleur,
Mousseline laine 5/4, noire et en couleur,
Gants en peau 1re. qualité, pour hommes et pour dames,
Mouchoirs batiste à ourlet à jour, (Hemstiched)
Do. Cheller des prix,
Chapeaux de soie pour hommes, FORCADE & Co,
De. feutre. 20, Chartres.
20 sept

CIMENT, Plâtre de Paris, Briques à Four &c.—600 barils ciment hydraulique, 100 do de Plâtre de Paris, 40 milliers briques à four anglaises et écossaises, 20 milliers Briques à four de Pensacole, en magasin et à vendre à bas prix aux lots, ou en détails convenables aux acheteurs, par G. BEDFORD
17 aout 47, Commune

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Louis Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 24 jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif, sus-dit le 16me jour de février de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de cette cour le 6 de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edw. E. Parker—No. 13917 du docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens, s'est rendu acquéreur de la première propriété ci-après décrite moyennant la somme de vingt-sept mille piastres et de la seconde propriété ci-après décrite moyennant la somme de quatre mille cent piastres faisant la somme totale de trente et un mille cent piastres payable comptant.

Description des propriétés d'après le transfert Judiciaire:

1o. Une portion de terre située au faubourg Ste Marie, au-dessus de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, du Commerce (ci-devant Lafayette) et Julie, la dite portion de terre ayant mesure anglaise, cent soixante-deux pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent-dix pieds sur le côté le plus près de la rue Julie et de cent-treize pieds sur le côté le plus près de la rue St. Joseph; ensemble les constructions en briques à 3 étages et le rez de chaussée couvertes, et ardoises, bâties sur la dite portion; avec le terrain ayant vingt sept pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds; la dite portion de terre est composée: 1o. de six terrains désignés par les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 13 février 1829, et annexé à un acte de l'office de F. de Armas, notaire, portant la date du 3 mars 1829; 2o. d'une moitié du terrain numéro trois sur le même plan; ensemble huit cent cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2o. Un terrain situé au faubourg Ste Marie, ayant vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue des Tchoupitoulas, entre les rues de Lafayette et Girod sur cinquante-sept pieds six pouces et six lignes de profondeur, mesure anglaise, ensemble les maisons en briques à deux étages et le rez de chaussée bâtis sur le dit terrain; le dit terrain est désigné par le numéro cinq sur un plan fait par L. Bringier, le 24 avril 1836 et déposé en l'office de Wm. Christy, notaire, ensemble cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du greffier de la Cour de Paroisse—
[L. S.] Nouvelle Orléans, le 26 aout 1843.
J. OLLIE,
11 sept—3f en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:—Attendu que L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 20me jour de juin de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 20me jour de mai de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 1er. de mars, de l'année 1843, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Wooster Benton.—No. 15,616—du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane s'est rendu acquéreur, savoir: de la propriété premièrement ci-après décrite, avec les soixante six actions du fonds capital de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, pour la somme de deux mille six cent et soixante-dix piastres; et la propriété secondement ci-après décrite, savoir: une portion de terre pour la somme de sept cent quatre-vingt piastres formant la somme totale de trois mille quatre cent cinquante piastres payables comptant.

Description des propriétés, d'après le transfer judiciaire:

1o. Une portion de terre située au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'ilet cinquante-huit, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'office de L. T. Caire, notaire public en cette ville, la dite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, (mesure anglaise,) entre les rues Robin et Lacourse, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois et des cuisines à étage aussi en bois, ainsi qu'une boutique de charpentier aussi en bois, à étage.

2o. Une autre portion de terre située dans le même faubourg de l'Annonciation dans l'ilet numéro cinquante-huit, bornée par les rues de Lacourse, Robin, du Camp et des Magasins et mesurant vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue de Lacourse, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit terrain étant composé du numéro huit et d'une partie du numéro sept, suivant un plan dressé par Alfred A. Forstall député voyer de la ville, le 3 février 1829 et annexé à un acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 21 de février de la même année.

Avec soixante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse; Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843.
[L. S.] J. OLLIE, Député Greffier.
11 sept—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que La. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Paroisse pour la ville et la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 26me jour d'avril de l'année 1843, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 19me jour de février, de l'année 1843, en vertu d'un writ de fieri facias émané de la dite Cour le 6 de janvier de l'année 1843 dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs Richard Terrell—No. 14,860 du Docket de cette Cour, à laquelle vente L. Lessassier pour le compte et au nom de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille piastres payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Deux terrains situés au faubourg Delord audessus de cette ville, désignés par les numéros trente-cinq et trente six, d'après un plan dressé par H. Delafield, ingénieur de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, en l'année 1832, et déposé maintenant en l'étude de F. Grima, notaire public; ces terrains mesurent chacun, mesure anglaise, vingt-cinq pieds de face à la rue St. Joseph et vingt cinq pieds de face à la rue Triton.

Le numéro trente cinq a une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain numéro 34, et le numéro trente-six a une profondeur de soixante-quatorze pieds sept pouces six lignes sur la ligne qui le sépare du numéro 37, avec les bâtisses construites sur lesdits terrains consistant en une maison à étage avec des cuisines à étage et une écurie en bois.

Aussi, soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier de la Cour de Paroisse.
[L. S.] Nouvelle-Orléans, le 26 août 1843.
11 sept—3 en 30j J. OLLIE, député greffier.

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE JEFFERSON.

AUX ENTREPRENEURS—Avis est par le présent donné aux entrepreneurs, que le Jury de Police recevra des propositions jusqu'au premier lundi d'octobre prochain pour la construction d'un wharf au faubourg Delassize. Ces propositions devront être remises au bureau du Juge de Paroisse où l'on peut prendre connaissance du plan sur lequel ce wharf devra être construit.
F. J. LAIZER, Secrétaire.
Paroisse Jefferson, le 15 septembre 1843.
15 sept—3t en 30j

VENTES DE SHERIF.

Mme. P. B. Duloc f. c. l. vs. Pre. B. Duloc, son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 15,621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le 30 octobre 1843, à midi,

L'esclave Jean, griffe créole âgé de 25 ans, parfait tonnelier, ouvrier accompli, il provient de la succession de feu Eugénie Laclotte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garanti par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
D. AUGUSTIN,
26 sept—3en30j Shérif de la Cour de Paroisse.

BUREAU du shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—Nlle. Orléans, le 12 Septembre 1843—A tous ceux que ces présentes concernent, salut—No. 6,200—P. A. Gayel et André Deslonde, jr. vs. le bateau à vapeur Minerva.

AVIS est par le présent donné, qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et ai en ma possession, le bateau à vapeur MINERVA, sa machine, ses meubles, &c. Et toutes les personnes y intéressées sont par les présentes notifiées d'avoir à comparaître, dans les quinze jours de la date des présentes et répondre à la pétition enregistrée dans cette affaire. EMILE LA SERE,
12 sept—3en15j Shérif de la Cour de Commerce

Vente par le Marshal.

Thomas Morrow vs. James Lawler, agent de W. Lawler.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. T. W. Collins, juge président sauver de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 17 Octobre 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie désigné par le No. 46, sur un plan fait par J. Pilié, le 30 Janvier 1833, et déposé au bureau de F. de Armes, notaire, ayant 26 pieds de face à la rue Girod, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
16 sept C. CLAIBORNE, Marshal.

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCÉDÉ.

M. ANTOGNINI, Menuisier Billardier.

RUE BOURBON, No. 305,

OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà employé dans plusieurs des principaux établissemens de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.

Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus; elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.

M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs billards d'occasion, français et américains; aussi drap de billard, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc.
2 juillet—3m

TRESSES POUR CHAPEAUX DE PAILLE D'AMAZONE.

LE soussigné est actuellement prêt à exécuter les ordres qu'on pourrait lui donner ou à contracter des marchés pour la fourniture des articles ci-dessus, en vertu de son brevet d'invention.

Il a actuellement en mains et prêt à livrer, un assortiment de ces tresses blanches de différentes qualités et très convenables.

Aussi, de grandes d'assortiment, de différentes qualités, à très durable et simple. A. CASELLA
56, Exchange place, N. York

N. B.—Les chapeaux qui sont depuis longtemps en service peuvent être réparés, blanchis et nettoyés avec aucune difficulté et à peu de frais. 1 [illegible]

PIANO FORTE A VENDRE.

A VENDRE par le soussigné, un PIANO à queue, d'une qualité très supérieure, de la fabrique de Pleyel & Co. de Paris. E. JOHNS,
No. 103, rue de la Douane,
20 sep—3f 3 p s entre Dauphine et Bourgogne

CORDAGE de Manille à vendre par
6 sept GEO. GREEN & BROTH. 83, Gravier.

VENTES DE CE JOUR.

Meubles, Groceries, Vins, &c.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu mardi 26 du courant, à 10 heures du matin à la Maison Mart, rue du Camp, Une variété de Meubles neufs et de hazard.

A 10 heures et demie:—l'un assortiment de Vins supérieurs, Eau-de-Vie, Genièvre, Absinthe, etc. etc. Cordes du Kentucky.
Conditions, comptant. 26 sep—1

PAR E. FERNANDEZ & Co
A la folle enchère de Mr. F. J. Sangeron.

IL sera vendu, le mardi 26 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

La négresse JULIE, âgée de 30 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception d'un mal à la jambe qu'elle a eu, et qui est cicatrisé. Julie est bonne blanchisseuse et repasseuse, et bonne servante de maison.
Conditions, comptant.
L'acte de vente pardevant M. Agaisse, notaire public aux frais de l'acquéreur. 16 sep—3

VENTES A L'ENCAN.

Vente de créances.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, le 2 octobre prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, en vertu d'un ordre de et sous la direction du syndic des créanciers de feu H. de Courval, savoir:

1o. Certaines réclamations sur des terres des Etats-Unis, ainsi qu'il apport des certificats;
2o. Les droits, titres et intérêts à certains immeubles situés dans cet Etat et dans le Mississipi;
3o. Les droits, titres et intérêts à trente-quatre îlets de terre situés dans la ville de Bach;
4o. Les droits, titres et intérêts dans 400 acres de terre situés à Springfield, avec toutes les bâtisses, sources et améliorations qui s'y trouvent;
5o. Les droits, titres et intérêts à une réclamation de $4,000 plus ou moins, à Vera-Cruz;
6o. Les droits, titres et intérêts à certains billets s'élevant à environ $30,000.

Aussi une quantité d'autres réclamations dont plus de détails seront donnés au moment de la vente.

Conditions, comptant.

Un état complet des billets sera exhibé au moment de la vente. 26 sep—12

AUSSI—La moitié indivise de 1100 acres de TERRE sur la rivière Atchafalaya, dans cet Etat.

CONFORMEMENT à un acte du Congrès de la République du Texas, approuvé le 16 janvier 1843, et conformément aux instructions de l'honorable G. W. Hill, secrétaire de la Guerre et de la Marine, les soussignés offriront en vente publique, samedi, 14 octobre prochain, en la ville de Galveston, les propriétés suivantes, appartenant au gouvernement du Texas, savoir: Le brick ARCHER, et la goëlette SAN BERNARD, actuellement mouillés dans le port de Galveston, ensemble leurs voiles, agrès, apparaux et meubles.

Le brick est d'environ 450 tonneaux, et la goëlette d'environ 140 tonneaux.

Ces navires ont été construits à Baltimore, de bons matériaux, pour le service de la marine du Texas en 1839, ils sont doublés et chevillés en cuivre, on est actuellement à les réparer à neuf et à les approprier à la marine marchande, et ils seront en très bon état pour la navigation.

Aussi en même lieu et à la même époque, les deux machines à vapeur à basse pression du steamer Zavala, de la force de 150 chevaux chacune, presque neuves et en très bon état.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit, du jour de la vente, en billets endossés et hypothéqué sur les navires.
WM. BRYAN, } Commissaires de la
W. C. BRASHEAR, } Marine.
12 sept 30

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODÉRÉS.

AVIS AUX HABITANTS

L. DUPERRON, & E. DELCAMBRE, Drs DENTISTES,

280, RUE BOURBON,
Entre St.-Philippe et Dumaine

ONT l'honneur de prévenir les habitans de St-Charles, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche des Attakapas, &c., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs L. Duperron et Delcambre remercient toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honoreront Mr. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels ils ont le plus souvent recours à la réussite de l'opération. 17 mai

AVIS DE DENTISTE

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit ensuite le nerf, en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que le plus fort effet comme son "panacée universelle", mais comme l'application sans que la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les soussignés peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. F. Generelly,
C. F. Young,	C. W. Tebo,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
H. Page,	E. Moruhead,

Wm. Sigourson

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout-à-fait 11 fev—1m

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les dents que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance, jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber lui-même sa dent [illegible]. L'opération se fait sans causer aucune peine et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur fait que celui qui l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elexir pour renforcer les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinquina, pour nettoyer et fortifier les dents. Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, rue Royal, 166, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47. mars

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 45 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 39 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 25 courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, c'est à dire 49 onces. WM. FRERET, Maire.

Nouvelle-Orléans, le 22 septembre 1843.

SANGSUES MONSTRES.

Reçu par le Kirby, de New-York, des Sangsues hongroises et suédoises, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, No. 308. Mr Trasforest les posera aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement du Fer de Quevenne, de Salsepareille, Moutarde, Potasse, Arrow Root, Fécule de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crème de Tartre, Huile de Palmachristy, Alun, Rob antisyphilitique du docteur Giraudeau de St. Gervais, et beaucoup d'autres articles à vendre à très bas prix.
25 a F. TRASFOREST.

SANGSUES.

RECU par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, s'est arrangé de manière à fournir au public, peut on commander que des GARANTIES, comme suit:

Sangsues petites,	TROIS	cents.
moyennes,	CINQ	"
1er. choix grosses,	DIX	"

L'entrepôt a établi une succursale, au coin des rues d'Orléans et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues à l'usage. 18 sout

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire Damocles. Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés. J. B. BUSCONI,
137, rue de Chartres.

Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'épiceux.

SANGSUES.

TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité supérieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles. A vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Cassacive No. 36. Les prix en gros, depuis cent à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef de l'Etablissement garantit toutes les sangsues qu'il vend, et se charge lui-même d'en faire l'application si on le désire, comme un professeur chirurgien expérimenté; et se transportera aux lieux indiqués par ordre.
16 aout J. P. SOUBIRAN.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du brick Esther, de Marseille, et en magasin:
Vin de Bergasse, de Latour et de Grouget, en barriques et demi-barriques,
Huile de Fignani et de Russelli [illegible]
[illegible]
20 aout.

PEAUX et cire—300 peaux de chevreaux et de [illegible] et jaunes, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co
14 sept 45, Vieille Levée

PAR BULLETIN No. 81, R[illegible]

CONDITIONS [illegible]

Journal quotidien, [illegible]
Journal de la campagne [illegible]

[illegible]

LE STEAMSH[IP] [illegible]
Commandant [illegible]

BOIS DE C[illegible]